



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
AVIS N°2021_20703_0108

A Marseille, le 20/10/2021

Direction de la culture
Musées de Marseille

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

Objet : PRESTATIONS DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE, DE LA SIGNALÉTIQUE, DU SOCLAGE ET DES DISPOSITIFS AUDIOVISUELS POUR L'EXPOSITION « OBJETS MIGRATEURS » AU CENTRE DE LA VIEILLE CHARITÉ

RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 11, posée le 19/10/2021 :

Les contenus sonores et vidéo seront - ils fournis par le musée, dans leur version définitive ?

Réponse 11, transmise le 20/10/2021 :

Les contenus sonores et vidéo sont fournis par la Ville de Marseille en version finalisée. Ces contenus élaborés par les compositeurs et les artistes, seront mis à disposition du musée qui intégrera ces contenus dans les dispositifs multimédia.

Question 12, posée le 19/10/2021 :

Les contenus vidéos et sonores nécessitent-ils du montage, des sous-titres, de l'édition ? La cellule audiovisuelle du service du Musées, en charge de l'intégration multimedia, est -elle en charge de ces éléments ?

Réponse 12, transmise le 20/10/2021 :

Le titulaire n'a pas la responsabilité du montage, des sous-titres ou de l'édition. Ce sont les artistes et compositeurs qui fournissent les contenus finalisés.

Question 13, posée le 19/10/2021 :

Qui sera en charge de la mise en place de l'intégration des contenus dans les dispositifs multimedias présents sur le site ?

Réponse 13, transmise le 20/10/2021 :

L'article 25 du CCTP précise que la Cellule audiovisuelle du service des musées, est en charge de l'intégration multimédia. Ce sont les artistes et les compositeurs, assistés des agents municipaux qui effectueront cette tâche.

Question 14, posée le 19/10/2021 :

Disposez-vous de fichiers 3D des espaces ? Pourrez-vous les fournir dès le démarrage des missions ?

Réponse 14, transmise le 20/10/2021 :

Les Musées de Marseille ne disposent pas de fichier 3D des espaces d'exposition.

Pour rappel, une fiche d'information n° 1 a été diffusée en date du 01/10/2021, une fiche d'information n° 2 a été diffusée en date du 04/10/2021 et une fiche d'information n° 3 a été diffusée en date du 8/10/2021, une fiche d'information n° 4 a été diffusée en date du 13/10/2021 et une fiche d'information n° 5 a été diffusée en date du 20/10/2021.

L'ensemble de ces fiches d'information sont mis en ligne sur la plateforme marchés publics électroniques de la consultation avec les autres pièces du DCE à jour. Tous les candidats peuvent les télécharger en accédant à cette consultation, de manière authentifiée ou anonyme.

La fiche d'information n° 5 diffusée en date du 20/10/2021 contient une erreur de numérotation de la réponse. En effet, il s'agit de la réponse 8 à la question 8 et non réponse 4 comme indiqué dans cette fiche. Ci-dessous la question et la réponse avec une numérotation exacte.

Question 8, posée le 08/10/2021 :

Dans la chapelle, l'installation de Bouchra Khalili semble prendre une place importante. Pouvez vous nous en dire davantage et notamment si cette oeuvre est composée de vidéoprotectons si oui combien.

Réponse 8, transmise le 20/10/2021 :

Aucune oeuvre de l'artiste Bouchra Khalili ne sera exposée. Le CCTP a été modifié en conséquence.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 20/10/2021, l'article 5.1 du cahier des clauses techniques particulières a été modifié, avec la suppression de la référence aux oeuvres de Boukhra Khalili.

De plus, l'annexe 6 CCTP - page 2 a été également modifiée pour tenir compte de la modification du CCTP ci-dessus.

La date limite de remise des offres fixée au 29/10/2021 à 16h00 est maintenue